

Le conseil d'administration de l'action sociale vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

| | |
|---|------------|
| Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : | 0,00 € |
| Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : | 1 320,72 € |

Soldes d'exécution

| | |
|---|----------|
| Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : | 0,00 € |
| Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : | 493,79 € |

Restes à réaliser

| | |
|---|--------|
| Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : | |
| En dépenses pour un montant de : | 0,00 € |
| En recettes pour un montant de : | 0,00 € |

Besoin net de la section d'investissement

| | |
|---|--------|
| Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : | 0,00 € |
|---|--------|

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le conseil d'administration de l'action sociale, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

| | |
|--|--------|
| Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : | 0,00 € |
|--|--------|

Ligne 002

| | |
|--|------------|
| Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : | 1 814,51 € |
|--|------------|